



Mairie de Charensat

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 11 mars 2024

Présents : MM. BLANCHON – BACCONNET - BARRIERE – BENARD-SERRURIER (arrivée à 19h07) – BUISSON – CLOAREC – CUNY – DOS SANTOS – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – POUCHOL – MOURDON.

Absents excusés : MARTIN (pouvoir à DUBOISSET)

Date de convocation : 04/03/2024

Mesdames BACCONNET et DUBOISSET ont été nommées secrétaires de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire.

Approbation du compte-rendu du 15 février 2024 : Adopté 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

Précision sur ce compte-rendu :

- Lecture du courrier de réponse à l'APE

Ajout à l'ordre du jour : convention eau Sioule et Morge.

Monsieur le Maire demande aux membres s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour : une convention avec le Syndicat Sioule et Morge suite aux travaux d'interconnexion. Accord avec 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Présentation des **Comptes Administratifs 2023** de la Commune budget principal, du Service de l'eau et du Service de l'Assainissement.

***Commune Budget Principal :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		479 715.35	96 351.19		96 351.19	479 715.35
Opérations de l'exercice	581 687.64	823 934.97	307 111.52	121 115.50	888 799.16	945 050.47
TOTAUX	581 687.64	1 303 650.32	403 462.71	121 115.50	985 150.35	1 424 765.82
Résultats de clôture		721 962.68	282 347.21			439 615.47
Restes à réaliser			757 287.78	516 556.00	757 287.78	516 556.00
TOTAUX CUMULES	581 687.64	1 303 650.32	1 160 750.49	637 671.50	1 742 438.13	1 941 321.82
RESULTATS DEFINITIFS		721 962.68	523 078.99			198 883.69

Vote : 13 pour – 0 contre – 1 abstention

***Service Eau :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		98 712.74		36 820.64		135 533.38
Opérations de l'exercice	54 257.36	62 424.19	230 525.86	162 612.07	284 783.22	225 036.26
TOTAUX	54 257.36	161 136.93	230 525.86	199 432.71	284 783.22	360 569.64
Résultats de clôture		106 879.57	31 093.15			75 786.42
Restes à réaliser			10 000.00	49 150.00	10 000.00	49 150.00
TOTAUX CUMULES	54 257.36	161 136.93	240 525.86	248 582.71	294 783.22	409 719.64
RESULTATS DEFINITIFS		106 879.57		8 056.85		114 936.42

Vote : 13 pour – 0 contre – 1 abstention

***Service de l'assainissement :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		6 514.21		32 592.71		39 106.92
Opérations de l'exercice	18 732.49	27 131.26	216.00	2 803.00	18 948.49	29 934.26
TOTAUX	18 732.49	33 645.47	216.00	35 395.71	18 948.49	69 041.18
Résultats de clôture		14 912.98		35 179.71		50 092.69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 732.49	33 645.47	216.00	35 395.71	18 948.49	69 041.18
RESULTATS DEFINITIFS		14 912.98		35 179.71		50 092.69

Vote : 13 pour – 0 contre – 1 abstention

Monsieur le Maire présente les **comptes de gestion 2023** de la Commune budget principal, du Service de l'Eau et du Service Assainissement établis par le comptable public, identiques aux comptes administratifs.

Vote : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

Monsieur le Maire propose **l'affectation des résultats de clôture 2023** de la Commune budget principal, du Service de l'eau et du service de l'Assainissement comme suit :

□ Commune Budget Principal :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	721 962.68
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (823 934.97 – 581 687.64)	242 247.33
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	479 715.35
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-282 347,21
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (121 115.50 – 307 111.52)	-185 996.02
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-96 351.19
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (516 556.00 – 757 287.78)	-240 731.78
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	-523 078.99

le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	523 078.99
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	198 883.69
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Vote : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

***Service Eau :**

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	106 879.57
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (62 424.19 – 54 257.36)	8 166.83
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	98 712.74
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-31 093.15
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (162 612.07 – 230 525.86)	-67 913.79
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	36 820.64
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (49 150.00 – 10 000.00)	39 150.00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	8 056.85

le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	106 879.57

Report déficitaire en exploitation (FD 002)	
---	--

Vote : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

*** Service de l'assainissement :**

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	14 912.98
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (27 131.26 – 18 732.49)	8 398.77
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	6 514.21
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	35 179.71
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 803.00 – 216.00)	2 587.00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	32 592.71
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 – 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	35 179.71

le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	14 912.98

Report déficitaire en exploitation (FD 002)	
---	--

Vote : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

- constat d'infraction de pêche à l'étang de Chancelade et amendes.

Monsieur le Maire explique que le garde-pêche a constaté plusieurs infractions de pêche le 24/02/2024 commises par deux pêcheurs. Il donne lecture des procès-verbaux. Il rappelle la délibération de 2011 fixant les montants des infractions. Le Conseil Municipal avec **12 pour 1 contre 1 abstention** décide d'appliquer les amendes instaurées

lors de l'ouverture de la pêche à l'étang de Chancelade et définies par délibération n°10-2011 du Conseil Municipal en date du 10-01-2011, soit : 1140 € pour l'un et 350 € pour l'autre.

- Maîtrise d'œuvre du projet « rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays » : erreur de montant.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que lors de la réunion du 11 avril 2023 la société LUCIDE SASU a été retenue pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays pour un montant de 38 500 € HT. La délibération relative à cette décision faisait apparaître une erreur puisque le montant HT de la proposition était de 38 730 € HT. Il convient donc de rectifier la délibération en ce sens. **Accord 14 pour – 0 contre – 0 abstention**

Concernant l'avenant proposé par la maîtrise d'œuvre suite à une réévaluation de l'estimatif des travaux, les membres du conseil décident de le laisser en suspens dans l'attente du retour des demandes de subventions.

- Convention de vente d'eau par le Syndicat Sioule et Morge à la commune.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que des travaux d'interconnexion avec le Syndicat Sioule et Morge ont été réalisés courant 2023. Depuis ces travaux, le Syndicat alimente la commune de Charensat en eau potable depuis le réservoir du Puy Chazelle situé sur la commune d'Espinasse, vers le captage de Chabassière. Il présente à l'assemblée le projet de convention ayant pour objet la fourniture d'eau potable entre le Syndicat Sioule et Morge et la commune de Charensat, en définissant les modalités de vente d'eau par le Syndicat à la commune. **Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.**

- Devis et courriers divers.

* le Maire présente deux devis du cabinet BISIO et Associés (géomètre) :

- extraction d'une partie d'une parcelle du domaine public au droit des parcelles E 512 et 513 pour cession à Monsieur GRZONKOWSKI David : 1 116.00 € TTC. Attention la parcelle n'appartient pas à la commune mais au CCAS : se renseigner pour la procédure

- élargissement du chemin de Chancelade à La Gorce sur les parcelles E 549 et 550 pour conserver la haie : 720 € TTC. **Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention**

* Lecture du courrier de Monsieur ANJUBAULT et Madame CHOMILIER : demande d'acquisition de parcelles communales. Pour le moment ces parcelles sont prévues dans le projet de rénovation de l'Auberge de Pays (installation d'une cuve de gaz entre autres). A réfléchir et donner une réponse

* Lecture du courrier de la famille GLASZIOU : demande de travaux dans le logement. Un accord de principe leur avait été donné en février 2022. Voir la possibilité d'acheter les matériaux et faire intervenir nos agents techniques pour les travaux, sauf pour l'électricité où il est souhaitable de faire intervenir un professionnel.

* Demande de Monsieur RIQUE pour acquisition d'une parcelle : se renseigner sur la procédure car cette parcelle est un bien de section.

- Questions diverses.

* Réunion du SMADC : elle a lieu le mercredi 20 mars à Charensat. Présence des élus de la commune souhaitée

* Eclairage Public à Fournol : vérifier s'il y a de l'éclairage public ou s'il est en panne.

* Moulin Bel : demande d'un panneau « Voie sans issue » + une buse

* Demande d'une ouverture de chemin entre Chabassière et Roche d'Agoux

Délibérations prises

- 14/2024 : vote du compte administratif du budget principal**
15/2024 : approbation du compte de gestion 2023 du budget principal
16/2024 : affectation des résultats du CA 2023 budget principal
17/2024 : vote du compte administratif du budget eau
18/2024 : approbation du compte de gestion 2023 du budget eau
19/2024 : affectation des résultats du CA 2023 budget eau
20/2024 : vote du compte administratif du budget assainissement
21/2024 : approbation du compte de gestion 2023 budget assainissement
22/2024 : affectation des résultats du CA 2023 du budget assainissement
23/2024 : constat d'infraction de pêche à l'étang de Chancelade et amendes
**24/2024 : maîtrise d'œuvre du projet « rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays » :
erreur de montant**
25/2024 : convention de vente d'eau par le Syndicat Sioule et Morge à la commune de Charensat
**26/2024 : proposition pour l'élargissement du chemin de Chancelade à La Gorce sur les parcelles
E n°549 et 550 pour conserver la haie**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	Signatures	Signatures procurations
BLANCHON François		
CLOAREC Eric		
BACCONNET Chantal		
BARRIERE Thierry		
BENARD SERRURIER Edith		
BUISSON Nathalie		
CUNY Yvan		
DOS SANTOS Marinette		
DUBOISSET Michèle		
GOURSON Bernadette		
GRANDSAIGNE Stéphane		
MARTIN Claude	Procuration à DUBOISSET	
MOURDON Jean-Michel		
POUCHOL Robert		